

**SUISSE****INFORMATIONS GÉNÉRALES**

Ces conditions de vente s'appliqueront au Programme Entreprises de Finnair (ci-après dénommé «Programme»). En dehors de ces conditions de vente, aucune autre règle ne s'applique. Le Programme a été conçu pour gérer les vols des sociétés. Toutes les sociétés enregistrées en Suisse qui réservent régulièrement des vols internationaux et qui n'ont pas conclu de contrat séparé avec Finnair Plc (ci-après appelé «Finnair») peuvent demander à adhérer au programme. Cependant, l'adhésion n'est pas ouverte aux sociétés qui vendent des vols. L'adhésion est spécifique à une société, et les sociétés appartenant au même groupe de sociétés ou à d'autres consortiums devront adhérer chacune séparément au Programme. Une société ne peut adhérer au Programme qu'avec un seul numéro de client.

Dans le cadre de l'adhésion, la société devra désigner l'un de ses employés comme personne à contacter (ci-après appelé le « Contact »). Le Contact devra affirmer, dans le formulaire d'adhésion, qu'il est autorisé à conclure un contrat au nom de sa société. Le Contact s'assurera que les informations sur la société qui ont été fournies à Finnair sont correctes. Toutes les communications relatives au Programme entre la société et Finnair s'effectueront par l'intermédiaire du Contact. La société peut modifier l'identité du Contact en indiquant les nouvelles coordonnées de la personne à contacter sur le site Web Finnair de la compagnie (<http://www.finnair.com/CH/FR/company-travel>), ou en envoyant un e-mail indiquant le nom et les coordonnées du nouveau Contact à l'adresse suivante : [corporate.programme@finnair.com](mailto:corporate.programme@finnair.com).

**ADHÉSION, CONCLUSION D'UN CONTRAT ET RESPONSABILITÉS DE LA SOCIÉTÉ ADHÉRENTE****ADHÉSION**

L'adhésion est gratuite. Pour s'inscrire à ce Programme, la société doit remplir un formulaire d'adhésion. Le formulaire d'adhésion est uniquement disponible en ligne sur <http://www.finnair.com/CH/FR/corporate/enrollment>. Dans le formulaire, la société s'engagera à respecter les conditions de ventes du Programme décrits dans ce document et confirmera que les informations fournies à Finnair sont correctes. Finnair n'enverra aucun exemplaire du formulaire d'adhésion rempli par la société, ou des Termes du contrat, à la société.

Finnair se réserve le droit, à sa seule discrétion, de choisir de conclure un contrat avec une société remplissant les critères décrits dans la section « Informations générales ».

**CONCLUSION D'UN CONTRAT ET DURÉE DE VALIDITÉ DU CONTRAT**

Un contrat entre Finnair et une société concernant l'adhésion au Programme prendra effet après (i) que la société aura rempli le formulaire d'adhésion (voir la section « Adhésion ») et envoyé le formulaire à Finnair par Internet, et après (ii) que Finnair aura accepté et enregistré l'adhésion de la société. Finnair confirmera la réception du formulaire d'adhésion à la société. Finnair informera le Contact par e-mail du code de client de la société, ainsi que du nom d'utilisateur et du mot de passe à utiliser lors de la première connexion aux services Internet.

Le contrat est conclu pour une durée indéterminée et ne doit pas être renouvelé pendant la période d'adhésion. Le code de client, le nom d'utilisateur et le mot de passe de la société restent inchangés pendant toute la durée de l'adhésion, sauf informations contraires de Finnair envoyées par e-mail ou par écrit.

La société peut choisir de faire débiter le contrat le mois de l'adhésion ou le mois suivant. Si la société choisit le mois en cours, seuls les vols réservés après la date d'adhésion seront éligibles.

S'il s'avère ultérieurement qu'une société a été acceptée dans le Programme alors que les critères décrits dans les présents Termes du contrat n'avaient pas été respectés par la société, Finnair sera en droit, conformément aux dispositions de la section « Résiliation du Programme, modifications du Programme et résiliation de l'adhésion », de résilier sans délai le contrat entre Finnair et la société. Dans ce cas, la société concernée n'aura plus droit au Tarif entreprises prévu par le Programme.

**RESPONSABILITÉS DE LA SOCIÉTÉ**

**SUISSE**

Si les informations relatives à la société sont incorrectes, ou si elles ont ultérieurement fait l'objet de modifications, la société devra en informer Finnair en se connectant à la page d'accueil Finnair et en mettant à jour les informations relatives à la société, ou en envoyant un e-mail à l'adresse suivante : [corporate.programme@finnair.com](mailto:corporate.programme@finnair.com). La société devra activement effectuer le suivi des achats enregistrés sous son numéro de client et informer Finnair, conformément aux dispositions de la section « Suivi des Vols déterminant le niveau et du Voyage total », de toute erreur dans les achats enregistrés. La société devra conserver les références de la réservation ou les numéros de billets en guise de justificatifs des vols. En outre, la société devra se tenir informée de toute modification apportée aux Termes du contrat et au Programme. Finnair informera les sociétés adhérentes des modifications sur Internet.

**DROITS DE LA SOCIÉTÉ****DROIT À UN TARIF RÉDUIT POUR ENTREPRISE**

L'adhésion au Programme permet à la société de bénéficier d'un tarif réduit spécial applicable d'avance (ci-après appelé le « Tarif entreprises »), en fonction du nombre de vols de la société. Le nombre de vols déterminera le taux de réduction consenti à la société.

**VOLS DÉTERMINANT LE NIVEAU**

Les vols éligibles, qui sont pris en compte lors de la détermination du niveau, sont des billets d'avion pour des vols internationaux réguliers ou loisirs de Finnair ayant été achetés en Suisse et des vols effectués sur un appareil Finnair, à condition que (i) le numéro de client de la société ait été enregistré dans la réservation du vol et que (ii) le billet d'avion concerné ait été utilisé pendant la période de validité du contrat. Le tarif pris en compte correspondra au prix réel du billet d'avion (les taxes aéroportuaires, redevances passager et autres taxes et frais exigés par les autorités seront déduits du prix). Les billets périmés, échangés, inutilisés ou annulés, ainsi que les billets pour des vols ayant été assurés par un autre transporteur suite à un réacheminement, ne sont pas inclus dans les Vols déterminant le niveau.

Si un vol Finnair est annulé du fait de raisons imputables à Finnair, ou du fait de raisons de force majeure (annulation d'un vol causée par les conditions météorologiques ou due à une autre cause échappant au contrôle de Finnair), le vol ne sera pas inclus dans les Vols déterminant le niveau ni dans le Voyage total. De plus, les vols devant initialement s'effectuer sur un appareil Finnair ne seront pas inclus dans les Vols déterminant le niveau ou dans le Voyage total si, du fait d'un réacheminement, ils ont été effectués sur un appareil d'un autre transporteur.

Les billets gratuits, les billets contrats, les billets primes, les billets en échange de marchandises ainsi que les billets primes du programme Voyageur fréquent de Finnair Plus ne seront pas pris en compte lors du calcul du Voyage contractuel. De plus, les vols entrant dans le cadre d'application d'un autre programme, ou les vols à tarif réduit utilisés par les professionnels du voyage, ne seront pas pris en compte dans le calcul du Voyage contractuel. Les vols en partage de code entre Finnair et des compagnies aériennes partenaires ne peuvent pas être pris en compte dans les Vols déterminant le niveau.

Si seulement une partie du voyage est effectuée sur un appareil Finnair, le montant reçu par Finnair pour le vol concerné sera pris en compte lors du calcul des Vols déterminant le niveau. Une partie du vol effectué en Finlande doit être incluse dans le prix d'un vol régulier international. Il peut s'agir d'un vol intérieur figurant sur le même billet d'avion qu'un vol international (par exemple, lorsqu'une personne voyage avec un billet d'avion sur un vol régulier Finnair de Londres à Oulu via Helsinki, le vol d'Helsinki à Oulu sera inclus dans les Vols déterminant le niveau éligibles).

Le droit de la société de bénéficier du Tarif réduit pour entreprise est calculé en fonction des Vols déterminant le niveau.

Les billets d'avion peuvent être réservés et achetés dans n'importe quelle agence de voyages, à un guichet Finnair ou sur les pages Internet du site de Finnair accessible à l'adresse [www.finnair.com/corporates](http://www.finnair.com/corporates). Le vol sera uniquement pris en compte dans le calcul des Vols déterminant le niveau si le numéro de client a été enregistré dans la réservation lors de la réservation concernée. Le numéro de client peut uniquement être ajouté à la réservation à un stade ultérieur lorsque l'ajout intervient avant le début du dernier vol du voyage devant être effectué sur un avion Finnair (portant le code transporteur de Finnair, AY,

## **SUISSE**

et un numéro de vol à trois chiffres). Le numéro de client ne peut pas être inclus dans la réservation après le début du dernier vol effectué sur un avion Finnair.

Les employés de la société et les personnes dont les vols ont été payés par leurs sociétés respectives seront autorisés à utiliser le numéro de client de leur société. Les employés ne seront autorisés à utiliser le numéro de client qu'en relation avec les vols payés par la société. Les personnes mentionnées ci-dessus devront pouvoir prouver leur identité sur demande, ainsi que leur droit à utiliser le numéro de client de leur société. Pour prouver leur identité et leur droit à utiliser le numéro de client, les employés peuvent, par exemple, présenter un badge d'identité émis par leurs sociétés respectives.

Le Programme n'exclut pas la possibilité de gagner des points Finnair Plus conformément au programme Voyageur fréquent de Finnair Plus.

## **RÉDUCTION EN FONCTION DU NIVEAU**

La remise accordée dépend du niveau atteint par la société.

Il existe trois niveaux différents (Silver, Gold et Platinum) et le niveau est déterminé en fonction du nombre d'achats de la société effectués au cours d'une période donnée (six mois).

Les taux de réduction mis à jour sont disponibles sur le site Web de Finnair.

## **PÉRIODE DE SUIVI ET DE DÉTERMINATION DU NIVEAU**

Lors de son adhésion au Programme, la société accède automatiquement au niveau Silver et bénéficie de la réduction correspondante telle qu'expliquée sur Internet. La période de suivi commence toujours lors du changement de niveau de la société et dure six (6) mois pleins. Si le niveau reste inchangé pendant six (6) mois, une nouvelle période de suivi commence automatiquement à la fin de la période de suivi précédente. Une nouvelle période de suivi commence toujours au début d'un mois calendaire.

Une nouvelle période de suivi commence lorsque le montant déterminant le niveau dépasse l'une des limites spécifiées sur le site Web (en conséquence, une nouvelle période de suivi et de détermination du niveau est susceptible de commencer au milieu d'une période de suivi et de détermination du niveau précédente, pendant laquelle la société bénéficiait d'une réduction moindre). Le montant déterminant le niveau est remis à zéro chaque fois que la société accède à un nouveau niveau et qu'une nouvelle période de suivi et de détermination du niveau commence.

Une nouvelle période de détermination du niveau commence toujours au début d'un mois calendaire.

## **SUIVI DES VOLS DÉTERMINANT LE NIVEAU ET DU VOYAGE TOTAL**

La société peut consulter le montant déterminant le niveau et la somme du Voyage total sur le site [www.finnair.com/corporates](http://www.finnair.com/corporates) -> Rapports après connexion. La société veillera à ce que son code d'identification et son mot de passe ne soient pas divulgués à des tiers qui lui sont extérieurs. Le montant mensuel déterminant le niveau et le montant du Voyage total pourront être consultés après que les vols auront été enregistrés sous le numéro de client de la société. Les informations relatives au montant déterminant le niveau et au Voyage total d'un mois donné seront enregistrées environ 30 jours après la fin du mois en question. Les rapports seront basés sur les dates respectives des vols.

Finnair se réserve le droit de supprimer du total du client tout vol ayant été incorrectement enregistré sous le numéro du client.

Si la société pense qu'une erreur s'est produite dans le calcul du montant mensuel déterminant le niveau ou dans celui du montant du Voyage total enregistré sous le numéro du client, elle devra en informer Finnair en envoyant un e-mail à

## **SUISSE**

corporate.programme@finnair.com dans les trois (3) mois suivant la fin du mois en question. Si la société n'a soulevé aucune réclamation dans la période décrite ci-dessus, Finnair considère qu'elle a accepté le montant déterminant le niveau et le montant du Voyage total enregistrés pour le mois concerné. Si Finnair et la société sont en désaccord quant au montant déterminant le niveau et au montant du Voyage total, la société devra fournir à Finnair les références réservation et les numéros de billets d'origine en guise de justificatifs des vols.

Les Vols déterminant le niveau et le Voyage total enregistrés sous le numéro de client de la société ne peuvent pas être transférés vers une autre société ou associés au numéro de client d'une autre société.

La société ne peut participer qu'à un seul programme à la fois. Le montant déterminant le niveau et le Voyage total ne peuvent pas être transférés du numéro de client de la société vers un autre programme.

## **RÉSERVATION DE VOLS ET ACHAT DE BILLETS**

Le Tarif entreprises défini précédemment est disponible par l'intermédiaire du service Internet du Programme Entreprises de Finnair à l'adresse [www.finnair.com/corporates](http://www.finnair.com/corporates) et auprès de l'agence de voyages définie par le client lors de l'adhésion au Programme. Lors de la réservation et de l'achat de billets en ligne sur le site <http://www.finnair.com/CH/FR/corporate>, le client doit se connecter en utilisant un nom d'utilisateur et un mot de passe. Il incombe à la société de conserver comme il convient son identifiant utilisateur et son mot de passe. Le Contact doit également enregistrer les profils de voyageur dans le Programme via la Gestion des utilisateurs. La société est également responsable de la détermination des différents niveaux d'utilisateurs. Finnair n'est responsable d'aucun dommage ou perte causés à la société ou à un tiers du fait de l'utilisation frauduleuse de l'identifiant utilisateur, du mot de passe ou des cartes.

Tous les types de tarifs proposés à la vente par Finnair sont accessibles via le service de réservation en ligne du Programme. Toutes les règles de tarification sont disponibles sur le site [www.finnair.com](http://www.finnair.com) lors de la réservation et de l'achat de billets. Les conditions applicables sont disponibles sur le site [www.finnair.com](http://www.finnair.com).

## **RÉSILIATION DU PROGRAMME, MODIFICATIONS DU PROGRAMME ET RÉSILIATION DE L'ADHÉSION RÉSILIATION DU PROGRAMME**

### **RÉSILIATION DU PROGRAMME**

Finnair peut, à tout moment, mettre fin au Programme ou le remplacer par un autre programme en informant les sociétés adhérentes par e-mail, sur Internet ou par écrit au moins quatre-vingt-dix (90) jours avant la fin du Programme ou avant le remplacement du Programme par un autre programme.

En cas d'arrêt du Programme, le Tarif entreprises susmentionné reste accessible par l'intermédiaire du site [www.finnair.com](http://www.finnair.com) et auprès de l'agence de voyages du client jusqu'à la date stipulée par Finnair. Dans tous les cas, ledit tarif restera disponible pendant au moins trente (30) jours à compter de l'annonce de la résiliation du Programme. En cas de remplacement du Programme par un autre programme, le Tarif entreprises susmentionné reste accessible par l'intermédiaire du site [www.finnair.com](http://www.finnair.com) et auprès de l'agence de voyages du client jusqu'à la date stipulée par Finnair. Dans tous les cas, ledit tarif restera disponible pendant au moins trente (30) jours à compter de l'annonce du remplacement du Programme.

Si le Programme est remplacé par un autre programme, Finnair pourra transférer le montant déterminant le niveau vers un nouveau programme conformément à la méthode et aux restrictions définies par Finnair. Finnair ne sera pas tenue de payer des dédommagements aux sociétés adhérentes pour des pertes pouvant être subies par les sociétés adhérentes du fait du transfert.

### **RÉSILIATION DU CONTRAT**

Finnair sera habilitée à mettre fin à l'accord portant sur l'adhésion d'une société particulière, à tout moment, en informant cette société adhérente par e-mail ou par écrit au moins quatre-vingt-dix (90) jours avant la date de résiliation.

## **SUISSE**

Finnair pourra, à tout moment, résilier le contrat d'adhésion d'une société avec prise d'effet immédiate si aucun vol éligible n'est enregistré sous le numéro de client de la société pendant 12 mois consécutifs. Finnair s'engage à informer par écrit chaque société adhérente de ladite résiliation.

La société pourra résilier le contrat portant sur son adhésion à tout moment, sans préavis, à condition d'en informer Finnair en envoyant un e-mail à l'adresse suivante : [corporate.programme@finnair.com](mailto:corporate.programme@finnair.com). Après réception de ce préavis, Finnair annulera tous les Vols déterminant le niveau accumulés sous le numéro de client de la société.

## **ANNULATION DU CONTRAT**

Finnair pourra, à tout moment, résilier le contrat d'adhésion d'une société particulière avec prise d'effet immédiate en cas de cause imputable à la société concernée. Dans un tel cas, Finnair sera habilitée à conserver le montant enregistré sous le numéro de client de la société sans avis préalable et sans être tenue de payer des remboursements ou dommages à la société. Finnair informera la société par e-mail ou par écrit de la résiliation du contrat, de la raison de la résiliation et de l'annulation du montant déterminant le niveau. Par exemple, une violation de l'un de ces Termes ou l'envoi d'informations incorrectes à Finnair seront considérés comme une raison imputable à la société.

## **MODIFICATIONS DU PROGRAMME**

Finnair pourra, à tout moment et à sa seule discrétion, modifier le Programme, ces Termes du contrat et les réductions consenties aux sociétés adhérentes (ceci s'applique également aux modifications apportées à la détermination du montant déterminant le niveau, à la période de temps pendant laquelle le montant déterminant le niveau s'accumule ainsi qu'aux modifications de procédures, modalités et moyens applicables à la réduction). Les modifications prendront effet immédiatement sans préavis, à moins que Finnair n'en décide autrement. Finnair informera les sociétés adhérentes des modifications sur Internet. Les sociétés adhérentes, en continuant à enregistrer des vols dans le Programme, acceptent ces modifications. Si une société adhérente n'accepte pas les modifications, elle sera autorisée à mettre fin à son adhésion conformément aux termes de la section « Résiliation du contrat par une société adhérente ». La responsabilité de Finnair ne sera pas engagée en cas de pertes causées par les modifications (y compris des pertes d'avantages ou baisses des bénéfices) et Finnair ne sera pas tenue de compenser ces pertes de quelque façon que ce soit ni de verser des dédommagements relatifs à ces pertes.

## **AUTRES CONDITIONS**

### **INFORMATIONS RELATIVES AU PROGRAMME SUR LES PAGES INTERNET**

Finnair pourra, à tout moment, modifier les informations relatives au Programme présentées sur les pages du site Internet Finnair.

### **LIMITE DE RESPONSABILITÉ**

Finnair ne pourra pas être tenue responsable des imprécisions ou défauts des pages de son site Internet relatives au Programme.

Le service décrit dans ces Termes du contrat sera offert selon la description qui en est faite dans ces mêmes Termes du contrat ainsi que sur le site Internet. Finnair n'accordera aucune garantie en ce qui concerne le service ou les informations se rapportant au Programme.

Finnair ne sera responsable d'aucun dommage, ou perte, direct, indirect ou accessoire subi par la société adhérente en relation avec son adhésion à moins que Finnair n'ait causé les dommages ou pertes par sa conduite intentionnelle ou par une faute lourde. Les dommages et pertes subis en relation avec l'adhésion incluent, notamment, (i) les dommages subis du fait de l'utilisation du service et les dommages résultant de l'utilisation du service, (ii) les dommages subis à la suite de l'utilisation

## **SUISSE**

des pages du site Internet de Finnair et les dommages liés à l'utilisation des pages du site Internet de Finnair ainsi que les (iii) dommages subis à cause d'interruptions, retards et autres dysfonctionnements de l'utilisation des pages du site Internet de Finnair.

## **RESPONSABILITÉ DES SOCIÉTÉS ADHÉRENTES**

Si Finnair reçoit une réclamation concernant l'adhésion d'une société adhérente, ou liée à l'utilisation faite par la société adhérente du service fourni par le Programme, la société adhérente en question devra payer à Finnair tous les dommages et frais supportés par Finnair du fait de la réclamation.

## **LÉGISLATION APPLICABLE ET RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS**

Les lois de Finlande régiront le Programme et tout différend sera réglé par le tribunal de première instance de Vantaa.